



STRATÉGIE
2019-2023

Sénégal

#MondeEnCommun

SOMMAIRE

1. ENJEUX ET CONTEXTE	3
1.1 Le Sénégal : à la croisée des chemins ?	4
1.1.1 Une stabilité politique dans un contexte régional de sécurité dégradée	4
1.1.2 Des pressions démographiques et environnementales importantes	4
1.1.3 Une croissance qui reste contrainte et qui ne résorbe pas les inégalités	5
1.1.4 La perspective de ressources hydrocarbures	6
1.2 Une stratégie nationale visant à faire entrer le pays dans l'émergence	7
1.2.1 La seconde phase du plan Sénégal émergent (PSE)	7
1.2.2 La lutte contre le changement climatique : un engagement présidentiel fort	8
1.2.3 Une stratégie nationale pour l'égalité de genre à mettre en œuvre	8
1.3 Le Sénégal, un des principaux bénéficiaires des financements des bailleurs publics	8
1.4 Éléments de cadrage de la stratégie française et mandat du groupe AFD	9
1.4.1 Relations diplomatiques et économiques	9
1.4.2 Partenariat pour le développement	10
1.4.3 Mandat du Groupe AFD	10
2. PRIORITÉS DU GROUPE AFD AU SÉNÉGAL POUR 2019-2023	11
2.1 Favoriser une croissance économique durable et inclusive et améliorer l'employabilité	13
2.1.1 Développer le capital humain grâce à une formation de qualité et un système de santé renforcé	13
2.1.2 Développer une agriculture résiliente et créatrice d'emplois	14
2.1.3 Développer l'innovation et l'entrepreneuriat liés au numérique	15
2.1.4 Appuyer le secteur privé et accompagner ses acteurs vers des pratiques durables et inclusives	15
2.2 Développer les territoires en assurant un cadre de vie amélioré	17
2.2.1 Améliorer la qualité du service public de l'eau et la gestion durable de la ressource	17
2.2.2 Favoriser l'accès à l'assainissement dans les zones urbaines et périurbaines	17
2.2.3 Augmenter l'accès à l'électricité en milieu rural et à une énergie verte	17
2.2.4 Contribuer à l'aménagement du territoire dans les villes secondaires et les grands pôles urbains	18
2.3 Contribuer à la réduction de la dégradation de l'environnement et à la protection des ressources naturelles	19
2.3.1 Soutenir les zones vulnérables en accompagnant les politiques publiques	19
2.3.2 Promouvoir la qualité environnementale et la performance énergétique des infrastructures	19
2.3.3 Repenser le système de gestion des déchets	20
2.4 Renforcer la gouvernance	20
2.4.1 Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence de l'action publique et des investissements	20
2.4.2 Renforcer les capacités des collectivités locales	20
2.4.3 Accroître la protection, les droits et l'accès à la justice des citoyens et des acteurs économiques	21
2.4.4 Favoriser les activités en faveur de la participation citoyenne et des droits humains	21
2.5 Les partenariats stratégiques prioritaires	21
2.6 La production de connaissances	22
3. PERSPECTIVES FINANCIÈRES, MODALITÉS D'INTERVENTION ET DE SUIVI	24
3.1 Les perspectives financières	25
3.2 Les modalités d'intervention	25
3.3 Cadre de suivi	26
LISTE DES SIGLES	27

A decorative background featuring a green spiral that starts from the center and expands outwards, creating a sense of movement and depth. The spiral is composed of several concentric loops, with the innermost loop being the most prominent.

1.

**ENJEUX ET
CONTEXTE**

1.1. LE SÉNÉGAL : À LA CROISÉE DES CHEMINS ?

1.1.1 Une stabilité politique dans un contexte régional de sécurité dégradée

Le Sénégal jouit d'une stabilité politique enviée dans l'ensemble de la région. Cette solidité démocratique, confortée par un dispositif institutionnel structuré, fait exception et constitue l'un de ses meilleurs atouts. La réélection au premier tour du Président de la République en février 2019 doit lui permettre de consolider son bilan au cours du quinquennat 2019-2023.

Un enjeu de stabilisation au Sahel

Sur le plan sécuritaire, bien qu'il soit exposé au même titre que les autres États de la région, le Sénégal est resté jusqu'ici à l'abri de la menace terroriste. S'il bénéficie de certains atouts (système politique inclusif, absence de conflit ethnique, islam confrérique...), le contexte régional sécuritaire dégradé appelle à maintenir la vigilance sur ce risque, en cohérence avec les actions menées par la France au Sahel pour prévenir ce type de crise. Compte tenu de la dégradation de l'environnement sécuritaire dans le Sahel, le gouvernement sénégalais est attentif à une éventuelle propagation de cette menace dans ses frontières. Par ailleurs, la volonté forte des autorités de réinvestir en Casamance, à travers la mise à niveau des infrastructures de base et des services sociaux, doit contribuer à restaurer la paix dans cette région fragilisée par la persistance d'un conflit irrédentiste depuis trente ans.

1.1.2 Des pressions démographiques et environnementales importantes

Comme la plupart des autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Sénégal n'a pas achevé sa transition démographique. De 1960 à 2018, le pays a connu une croissance démographique soutenue voyant sa population passer de 3 millions d'habitants à près de 16 millions. Les projections démographiques, reposant sur une hypothèse de tassement de la fécondité, estiment que la population sénégalaise devrait se situer entre 19,5 et 21 millions d'habitants en 2030, puis entre 26 et 34 millions à horizon 2050.

Cette pression démographique entraîne des besoins importants difficiles à satisfaire :

- le déséquilibre de la pyramide des âges (deux tiers des Sénégalais ont moins de 25 ans) complique la maîtrise des dépenses publiques de santé et d'éducation et nécessite des efforts considérables d'intégration des jeunes actifs entrant sur le marché du travail (200 000 estimés par an) ;

- la croissance démographique augmente la tension sur les flux migratoires : les jeunes sont les premiers candidats au départ et le Sénégal constitue déjà, selon les données fournies par l'Agence Frontex et l'Organisation internationale pour les migrations, le troisième pays, en Afrique de l'Ouest, de départ de l'immigration irrégulière vers l'Europe ;

- l'augmentation de la population s'accompagne d'une urbanisation croissante¹, notamment à l'ouest et au centre du pays, renforçant ainsi les déséquilibres territoriaux. La population de Dakar comprenait 300 000 habitants en 1960 pour plus de 3,5 millions aujourd'hui. Elle devrait s'élever à plus de 5,5 millions en 2030. Deux tiers des Sénégalais occupent environ le cinquième de sa superficie totale tandis que Dakar concentre environ 50 % de la population urbaine du pays et 25 % de la population totale. Ainsi, il y a un déséquilibre dans la croissance régionale, locale et urbaine : les territoires intérieurs sont souvent moins attractifs que les territoires côtiers.

Par ailleurs, les ressources naturelles et les écosystèmes (halieutiques, sols et forêts, nappes phréatiques) sont fortement sollicités. Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, qui constituent les secteurs clés de l'économie nationale et reposent essentiellement sur l'utilisation des ressources de la biodiversité, présentent ainsi une grande vulnérabilité. Du fait de sa situation en zone sahélienne et côtière, le Sénégal est par ailleurs considéré comme étant très vulnérable aux impacts du changement climatique : baisse des précipitations, augmentation des températures, désertification de certaines zones, zones côtières exposées à l'élévation du niveau des eaux et aux phénomènes d'érosion, salinisation des terres arables et dégradation des écosystèmes de mangrove, etc. Ces phénomènes environnementaux, outre leurs conséquences sur l'habitat, ont aussi un impact très négatif sur l'activité économique (baisse de la production agricole, baisse des captures de poissons, inondations et disparition de sites touristiques, etc.).

¹ La population urbaine représente désormais 47 % de la population.

1.1.3 Une croissance qui reste contrainte et qui ne résorbe pas encore les inégalités

Le pays affiche un taux de croissance relativement élevé (6,8 % en 2018), qui s'explique par le développement des secteurs de l'agriculture (7,8 %), de la construction (6,9 %) et du tertiaire (6,7 %), mais également par les retombées positives des grands travaux initiés dans le cadre du plan Sénégal émergent (PSE - cf. *infra*), dont la réalisation repose sur une dépense publique très soutenue.

Si celle-ci contribue à la croissance économique, son efficacité reste limitée de par la lenteur de la mise en œuvre des réformes structurelles et les dysfonctionnements et retards dans l'exécution des programmes sectoriels et des projets d'investissements publics. Elle conduit de plus à un endettement rapide du pays : la dette publique s'élève à 62 % du produit intérieur brut (PIB) en 2018, contre 21 % au début des années 2000.

L'indice de développement humain (IDH) de l'année 2019 classe le Sénégal au 166^e rang sur 189 pays, avec un score de 0,514, en-deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (0,537). Le taux de croissance démographique (2,8 % en moyenne sur les cinq dernières années) amoindrit en outre les effets de la croissance économique et contribue à la persistance des inégalités (indice de Gini stable autour de 0,40 depuis 1991) et du fort taux de pauvreté (taux stable à 47 % de la population depuis 2011).

Le poids du secteur informel (entre 60 et 80 % du PIB) nuit à l'équité des conditions d'activité, freine le développement du salariat et la bancarisation de l'économie, prive l'État de ressources importantes et les ménages d'un cadre de travail et de vie stable et solide. S'il gagne 18 places au classement *Doing business* 2020 par rapport au classement 2019 (123^e sur 189 pays), le Sénégal reste insuffisamment attractif, comme l'atteste la faiblesse des investissements directs étrangers, qui ne représente environ que 2 % du PIB sur 2015-2017.

Parmi les autres freins au développement économique, peuvent également être cités : (i) le déficit de main d'œuvre qualifiée et/ou employable, (ii) la faiblesse des revenus d'exportation (le pays a peu de matières premières et de capacités de transformation), (iii) la difficulté d'accès au crédit long terme pour les ménages comme pour les entreprises, (iv) un déficit chronique en infrastructures productives et sociales et (v) un régime foncier qui ne permet pas de sécuriser de manière satisfaisante la propriété des terrains.

Par ailleurs, les fruits de la croissance sont inégalement répartis et les inégalités sont importantes au Sénégal. Les 20 % les plus riches concentrent 47 % de l'ensemble des revenus, contre 6 % pour les 20 % dont les revenus sont les plus faibles. Les disparités de revenus sont très fortes selon

les lieux de résidence et en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales. Plus de 90 % des travailleurs ne disposent pas de protection sociale (congé payé, congé maladie, assurance sociale...), en particulier dans le secteur informel urbain et dans l'emploi rural. Enfin, la participation des femmes au marché du travail est de 66 % par rapport à 88 % pour les hommes.

Impact de la crise COVID sur la situation économique du Sénégal

Le taux de croissance du PIB est projeté à 1,1 % pour l'année 2020 contre 5,3 % en 2019. Ces prévisions reposent sur la maîtrise de l'évolution de la pandémie, la mise en œuvre des mesures de soutien à l'économie et une reprise graduelle de l'activité au cours du second semestre 2020. Elles sont toutefois marquées par d'importants risques à la baisse. La pandémie Covid-19 a un impact significatif sur l'activité économique accentué par les mesures de fermeture des frontières, le couvre-feu et la distanciation sociale : baisse de la demande externe adressée au Sénégal, réduction des transferts des migrants (9 % du PIB en 2019), baisse des recettes touristiques (5,5 % du PIB de recettes d'exportation ; 9 % de l'emploi formel), impact des mesures de confinement sur l'économie locale, etc. La diminution attendue des recettes fiscales (-1,4 % du PIB par rapport à la prévision initiale), la hausse des dépenses de santé (+0,5 % du PIB) et les mesures budgétaires contracycliques (soutien aux ménages les plus pauvres et aux entreprises les plus touchées par la crise) prises par les autorités devraient entraîner un creusement du déficit public à 6,1 % du PIB en 2020 (contre 3,1 % du PIB initialement budgété). Le besoin de financement public additionnel devrait être couvert à : (i) 1,8 % du PIB par le FMI (l'instrument de financement rapide et facilité de crédit rapide) et (ii) 0,7 % du PIB par les autres. Il devrait générer une nouvelle augmentation de la dette publique de 3,5 pp à 67 % du PIB en 2020. En fonction de sa durée, la crise pourrait également mettre à mal la dynamique de réduction des Prêts non performants (PNP) actuellement à l'œuvre dans le secteur bancaire, puisqu'un tiers des prêts bancaires sont concentrés dans des secteurs particulièrement touchés (tourisme, commerce, transport). Sur le plan externe, le creusement du déficit courant sénégalais estimé à 11,3 % du PIB en 2020 est de nature à générer des tensions sur les réserves de change de la zone (4,5 mois d'importations de biens et services à fin 2019), notamment en cas de soutien moins fort qu'attendu des bailleurs. Le FMI et les autorités se sont accordés pour un retour du déficit budgétaire à 3 % dès 2022, si la situation le permet, afin de préserver les réserves de l'UEMOA et de contenir l'augmentation rapide de la trajectoire de la dette qui devrait atteindre 70 % sur la période 2020-2022 avant de redescendre. La croissance du PIB devrait revenir à un niveau de 6 % à compter de 2022. Mais le cadrage à moyen terme dépendra de l'évolution des projets de production d'hydrocarbures.

1.1.4 La perspective de ressources en hydrocarbures

Le Sénégal est très pauvre en ressources énergétiques, hormis la ressource en bois qui décroît rapidement (70 % de la surface du pays était boisée en 1995 contre 40 % en 2015). Le pétrole utilisé est jusqu'à présent exclusivement importé. Le secteur des terres demeure ainsi le premier émetteur de gaz à effet de serre (GES) du pays, même si le secteur de l'énergie prend une place croissante.

La découverte récente de gisements de gaz et de pétrole aux larges des côtes sénégalaises laisse entrevoir la possibilité d'un changement de paradigme en matière de croissance économique, à partir de 2022. Mais, selon le FMI, l'impact potentiel sur le PIB serait modéré sur la période 2022-2040, la part des hydrocarbures dans le PIB resterait en effet contenue à 5 %. Cela pourrait ainsi limiter les risques

liés au développement des hydrocarbures (syndrome hollandais), notamment l'installation du pays dans une économie de rente, en délaissant d'autres secteurs économiques. Les défis sont de plusieurs natures : bonne gouvernance *via* un encadrement juridique et légal de l'exploitation de ces hydrocarbures, redistribution juste et efficiente des revenus générés par cette exploitation, préservation de l'environnement autour des sites, etc.

Par ailleurs, le remplacement entre 2023 et 2030 du fioul, mais aussi *a priori* du charbon (une seule centrale existante à Sendou), par du gaz naturel issu des réserves *offshores* exploitées au large du Sénégal et de la Mauritanie va permettre de réduire les émissions de CO₂ par kWh produit, mais aussi de réduire les coûts de production de l'électricité, ce qui sera un facteur facilitant l'électrification rurale et l'accès universel.

1.2. UNE STRATÉGIE NATIONALE VISANT À FAIRE ENTRER LE PAYS DANS L'ÉMERGENCE

1.2.1 La seconde phase du plan Sénégal émergent (PSE)

Les autorités sénégalaises ont adopté fin 2013 le PSE, qui décline en séquences quinquennales une vision pour l'émergence du Sénégal sur un horizon de 20 ans. L'ambition affichée de cette stratégie est de sortir le pays de la catégorie des pays les moins avancés. La mise en œuvre de la phase I du PSE, qui s'est achevée au 31 décembre 2018, a permis d'enclencher une nouvelle dynamique de croissance, passant de 3,3 % en 2009-2013 à 6,2 % sur la période 2014-2018.

Le gouvernement met en œuvre la phase II du PSE sur la période 2019-2023. Celle-ci s'articule autour de trois axes stratégiques, dans la continuité de la phase I :

- transformation structurelle de l'économie et croissance², à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et disposant de fortes capacités d'exportation et d'attraction d'IDE. Cet axe s'attache également à promouvoir un développement équilibré entre les territoires ;
- capital humain, protection sociale et développement durable : il s'agit de renforcer l'éducation de qualité pour tous, de permettre la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, de développer l'accès à un cadre de vie amélioré, d'accroître l'accès à l'eau potable et de réduire la dégradation de l'environnement. Cet axe vise enfin à rendre plus accessible la formation professionnelle et à la mettre en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ;
- gouvernance, institutions, paix et sécurité : cet axe couvre à la fois le renforcement de la protection des droits et de l'accès à la justice des citoyens et des acteurs économiques, et l'amélioration de la gestion des finances publiques (lutte contre la corruption, transparence de la gouvernance économique).

Cette deuxième phase est portée par un plan d'actions prioritaires (700 projets) qui représente environ 21,5 Md€ de besoins d'investissement (14 000 Md FCFA). Ce plan d'actions s'articule autour du développement de 5 secteurs prioritaires : énergie, construction, tourisme, horticulture et économie numérique. Outre la contribution de la communauté internationale, qui s'est engagée à mobiliser environ 12 Md€³ lors du groupe consultatif de décembre 2018, il est également attendu une participation importante du secteur privé.

Des réformes sont donc attendues pour desserrer les contraintes pesant sur le développement du secteur privé, notamment en matière (i) d'accès et de coût de l'énergie ; (ii) de procédures fiscales et judiciaires ; (iii) de droit du travail ; (iv) d'accès et de coût du crédit ; (v) de productivité et de compétences de la main d'œuvre. Par ailleurs, les efforts réalisés pour mettre en œuvre la décentralisation devraient contribuer à réduire les inégalités territoriales. Ainsi, la crédibilité de la stratégie du Gouvernement repose en grande partie sur l'accélération effective de la mise en œuvre des réformes clés identifiées.

Pour cette deuxième phase, les autorités sénégalaises ont clairement fait le choix de maintenir leurs investissements à un niveau soutenu, ce qui a contribué à une dégradation de la dette publique. La stratégie d'endettement du Sénégal repose sur un recours aux ressources concessionnelles sur des maturités les plus longues possibles. Pour continuer à financer massivement les programmes d'investissements ambitieux prévus dans la phase 2 du PSE, il est nécessaire d'augmenter les capacités en termes de mobilisation de ressources internes (le ratio recettes fiscales / PIB atteint à peine 16 %), bien que celles-ci soient limitées. La deuxième phase du PSE vise à mobiliser davantage le secteur privé, même si cela peine à se matérialiser aujourd'hui. Si l'implication du secteur privé ne se matérialise pas, l'État devra prendre en charge une plus grande partie des investissements prévus, ce qui implique une nécessaire rationalisation ou priorisation des investissements.

² Six moteurs de croissance sectoriels sont identifiés : Agriculture, Produits de la mer, Habitat social, Modernisation graduelle de l'économie sociale vers une économie formelle, Exploitation des ressources minières, Positionnement de Dakar comme hub régional logistique et touristique.

³ 4,3 Md€ étaient attendus.

1.2.2 La lutte contre le changement climatique : un engagement présidentiel fort

Après avoir produit sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) en septembre 2015 et ratifié l'accord de Paris en septembre 2016, le Sénégal finalise aujourd'hui sa contribution déterminée au niveau national (CDN), afin notamment d'y intégrer la mise en place des mécanismes de transparence dans la gestion des hydrocarbures. La CDN s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement du pays (PSE) et présente des objectifs inconditionnels (en termes d'atténuation par la réduction des émissions et politiques d'adaptation déclinées dans des secteurs cibles) et des objectifs conditionnels (réduction de 11 % des émissions en 2025 et de 16 % en 2030), pour un coût total estimé de plus de 20 Md\$. L'influence du début de la production et de la consommation d'hydrocarbures en termes d'émissions futures est prise en compte dans la CDN révisée en 2020. Ces activités porteront la part du secteur de l'énergie à plus de 50 % des émissions globales du pays en 2025, contre 34 % en 2010. À l'échelle multi-sectorielle, les premiers résultats dressent un objectif inconditionnel de réduction des émissions de GES de 5,7 % en 2025 et 6,3 % en 2030, par rapport aux émissions projetées pour les mêmes années selon un scénario « *Business as Usual* ».

Le Président de la République sénégalais a par ailleurs rappelé à plusieurs reprises⁴ que l'une de ses priorités était la sauvegarde de l'environnement et des écosystèmes au regard des effets attendus du changement climatique. Le défi de l'État du Sénégal est d'accélérer l'opérationnalisation de ses engagements au regard de l'accord de Paris sur le climat, en termes de pilotage de la mise en œuvre de la CDN, de redevabilité, ainsi que d'intégration des enjeux climat dans ses stratégies et programmes sectoriels.

1.2.3 Une stratégie nationale pour l'égalité de genre à mettre en œuvre

Le rapport du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'indice d'inégalité de genre classait le pays au 124^e rang sur 159 pays en 2017 (118^e en 2015). Ces 20 dernières années, le Sénégal a toutefois fait d'importants progrès dans le traitement des inégalités liées au genre⁵.

Le Sénégal s'est ainsi doté d'un document de stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre pour la période 2016–2026, dont le suivi de la mise en œuvre a été confié au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance. Les objectifs affichés de ce nouveau cadre sont les suivants : (i) promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales ; (ii) intégrer le genre dans les politiques publiques ; (iii) améliorer le dispositif juridique de protection des femmes et des filles et ; (iv) renforcer le leadership des femmes et leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive.

La réalisation de cet engagement présidentiel est toutefois contrainte par un certain nombre de barrières sociales : les questions de planning familial sont encore peu abordées dans le débat public, certaines lois coutumières restent appliquées, les femmes n'ont souvent qu'un accès limité aux actifs du ménage et l'abandon des études secondaires reste courant du fait de mariage ou de grossesse précoce. Le pays connaît un taux de grossesses précoces élevé (7,3 %) et une forte demande de contraception non satisfaite, avec des conséquences sur l'autonomisation des femmes et leur santé.

1.3. LE SÉNÉGAL, UN DES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DES FINANCEMENTS DES BAILLEURS PUBLICS

Le Sénégal est l'un des pays les plus aidés de la sous-région. Il bénéficie du soutien des principaux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, traditionnels et « émergents », qui interviennent en subvention et/ou en prêts concessionnels, avec une forte prédominance de l'aide projet. Fin 2018, un montant de 6 606 Md FCFA (10 Md€) avait été mobilisé pour la phase I du PSE, correspondant à un taux

de concrétisation des engagements de 177 %. Au total, en 2017, l'aide publique au développement perçue par le Sénégal a atteint 910 MUSD, soit 18 % du budget global du pays (5 % du PIB) ou 57 \$ par habitant.

La France se positionne comme premier bailleur bilatéral, prêts et dons compris. Elle s'inscrit dans la démarche de

⁴ Discours adressé à la Nation du 31 décembre 2018, discours d'investiture du 3 avril 2019.

⁵ À titre d'exemple, celles-ci ont disparu en matière d'accès à l'école primaire et de complétude du cycle, tandis que le taux de femmes travaillant est passé de 34 à 41 % entre 2000 et 2016.

programmation conjointe promue par l'UE au terme de laquelle les partenaires européens s'engagent à apporter une réponse commune à la stratégie nationale du pays. Le document de stratégie conjointe européenne couvre la période 2018-2023 et a été signé en décembre 2018 par l'ensemble des États membres. Ses objectifs stratégiques sont alignés sur les trois axes du PSE : (i) un développement durable générateur d'emplois intégrant les enjeux du changement climatique, (ii) une population en bonne santé et éduquée qui bénéficie d'une protection sociale adéquate, (iii) une gouvernance, une sécurité et une gestion des migrations renforcées.

Au-delà des partenaires traditionnels, le Sénégal entretient des relations de plus en plus soutenues avec des pays arabes et émergents :

- Le Sénégal est un point d'entrée pour la Chine en Afrique de l'Ouest. Depuis la reprise de leurs relations diplomatiques en 2005, la Chine et le Sénégal accentuent leur coopération. Le Sénégal co-préside ainsi depuis septembre 2018 le forum de coopération Afrique-Chine⁶ (FOCAC). Deuxième

partenaire commercial du pays, la Chine est très présente dans le domaine des infrastructures. L'aide chinoise se répartit entre les dons, pour le financement de projets sans rentabilité économique (stades, grand théâtre, hôpital pédiatrique), et les prêts de l'Exim Bank, concessionnels ou commerciaux, qui s'élèvent à plus de 1 206 Md FCFA avec près de 900 Md FCFA investis entre 2012 et 2018.

- Les activités du groupe Banque islamique de développement (BIsD)⁷ ont fortement crû ces dernières années au Sénégal. La BIsD dispose d'importantes ressources et fait preuve de flexibilité sur les conditionnalités de ses financements. Son positionnement renforce la concurrence entre bailleurs (Banque mondiale, Banque africaine de développement, etc.) mais ouvre également la voie à des partenariats et à des co-financements.

- Il convient de souligner la présence importante de la Turquie, dont les entreprises participent à de nombreux projets d'infrastructures aéroportuaires, ferroviaires et sportives, avec le soutien de l'agence de crédit export.

1.4. ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE ET MANDAT DU GROUPE AFD

1.4.1 Relations diplomatiques et économiques

Les relations entre le Sénégal et la France sont étroites et multiformes et les rencontres entre les responsables politiques des deux pays fréquentes. Le Sénégal est le seul pays d'Afrique subsaharienne avec lequel la France tient, en principe chaque année, un séminaire intergouvernemental. Depuis 2017, des feuilles de route sectorielles sont signées à cette occasion, afin de fixer le cadre de la coopération franco-sénégalaise. Elles portent sur les thèmes suivants : « accompagner l'émergence du Sénégal », « éducation, formation santé, sport et culture », « migration et mobilité », « défense et sécurité ». Les dernières feuilles de route ont été signées en novembre 2019⁸.

La France est le premier partenaire commercial du Sénégal et son quinzième client. Les échanges commerciaux dégagent un excédent en faveur de la France (912 M€ en 2018). Le stock d'investissements français dans le pays s'élève à 2 005 M€ en 2018. La France est ainsi le premier investisseur, avec plus de 43 % du stock d'investissements directs étrangers (IDE) mais elle voit son poids relatif décliner.

Selon le service économique régional, il existerait plus de 200 entreprises françaises présentes dans le pays, qui emploieraient plus de 20 000 personnes. La présence française concerne tous les secteurs d'activité. Les entreprises françaises⁹ jouent un rôle significatif dans la vitalité économique du pays puisqu'elles représentent un quart du PIB et des recettes fiscales¹⁰. En dépit d'un environnement des affaires encore difficile, les perspectives d'investissements sont favorables.

⁶ Le Président de la République populaire de Chine a annoncé, en ouverture du FOCAC à Pékin le 4 septembre 2018, 60 Md\$ d'investissements en Afrique sur 3 ans, prioritairement dédiés aux secteurs de l'énergie, de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de la sécurité. 15 Md\$ doivent être de « l'aide gratuite et des prêts sans intérêt ».

⁷ Le portefeuille de la BIsD s'élève en 2016 à 2 Md \$. La banque est un des principaux co-financiers de l'AFD au Sénégal.

⁸ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/senegal/evenements/article/declaration-conjointe-et-feuilles-de-route-du-4e-seminaire-intergouvernemental>

⁹ Y compris les entités de droit sénégalais détenues par des ressortissants français.

¹⁰ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SN/relations-bilaterales>

1.4.2 Partenariat pour le développement

Lors de son discours à Ouagadougou en novembre 2017, le Président de la République française a décliné les principaux axes de son action pour l'Afrique, avec des engagements précis sur cinq ans. Le Sénégal fait partie de la liste des 19 pays prioritaires définie par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Le groupe AFD occupe une place importante dans le dispositif, qui est également marqué par la présence au Sénégal d'associations et d'organisations non-gouvernementales françaises, par le travail d'institutions scientifiques telles que le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), ainsi que par la coopération décentralisée.

Le groupe AFD est présent au Sénégal depuis sa création, la Caisse centrale de la France libre ayant ouvert à Dakar ses premiers bureaux en 1942. Le Sénégal fait partie des dix premiers pays bénéficiaires des autorisations de financement du groupe et de l'effort financier de l'État. Entre 2007 et 2018, le groupe a ainsi engagé près de 2 Md€ au Sénégal, tous produits financiers et tous secteurs confondus. Sur la phase I du PSE (2014-2018), le groupe a autorisé plus d'1 Md€ de financements. Les principaux secteurs d'intervention sont les infrastructures et le développement urbain (42 %) et l'eau et l'assainissement (16 %). Quatre autres secteurs représentent également une activité importante en volume : l'agriculture et le développement rural (12 %), l'éducation (11 %), l'environnement (9 %) et les secteurs productifs (8 %). Sur la période, près de 400 M€ ont concerné des activités ayant des co-bénéfices climat, que ce soit en termes d'atténuation ou d'adaptation.

1.4.3 Mandat du groupe AFD

L'AFD intervient au Sénégal pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris dans le cadre des priorités géographiques et sectorielles définies par le CICID. Le Sénégal est l'un des 19 pays prioritaires de la politique française de développement. Plus particulièrement, sur la période 2019-2023, le groupe accompagnera la stratégie d'émergence du Sénégal et contribuera par son action à la mise en œuvre des feuilles de route sectorielles franco-sénégalaises.

Le groupe s'attachera à respecter les engagements pris dans son Plan d'orientations stratégiques, notamment ceux d'être « 100 % Accord de Paris » et « 100 % lien social ». Il sera également guidé par les cinq priorités de sa stratégie Sahel 2019-2023 : l'amélioration de la gouvernance, la prévention des conflits violents, l'autonomisation des femmes et des filles, le renforcement de capacité des populations et le développement du potentiel économique. Il veillera enfin à contribuer aux objectifs relatifs à la francophonie et à la promotion des intérêts économiques français.

Le groupe s'appuiera sur ses trois entités : l'AFD, Proparco, pour le financement des entreprises et établissements financiers privés, et Expertise France, pour la coopération technique internationale¹¹.

¹¹ Expertise France doit rejoindre le groupe AFD en 2021. Fin 2019, quatorze experts techniques internationaux gérés par Expertise France, sous financement MEAE et AFD, travaillaient au Sénégal. L'équipe du projet régional, OCWAR-M, de lutte contre le financement du terrorisme, financé par l'Union européenne (9 M€) et mis en œuvre par Expertise France, est également basée à Dakar.

2.

**PRIORITÉS
DU GROUPE AFD
AU SÉNÉGAL
POUR 2019-2023**

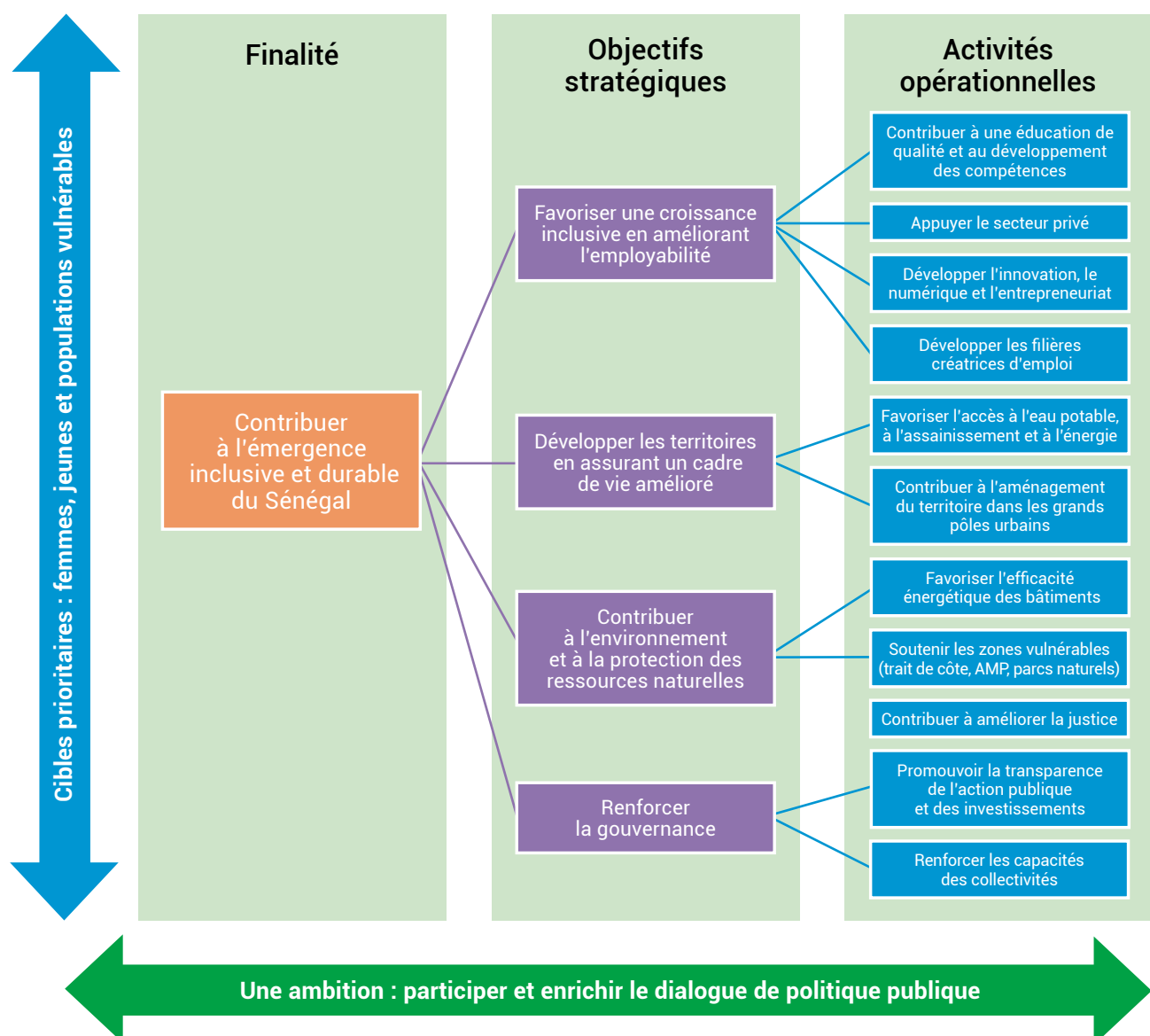
Au regard des éléments de cadrage déterminant son intervention et des priorités politiques du Sénégal, l'**AFD privilégiera sur la période 2019-2023 des financements qui contribueront à l'émergence inclusive et durable du Sénégal.**

L'Agence concentrera ses appuis sur les objectifs suivants :

- (i) **favoriser une croissance économique durable et inclusive et améliorer l'employabilité ;**
- (ii) **développer les territoires en assurant un cadre de vie amélioré ;**
- (iii) **contribuer à la réduction de la dégradation de l'environnement et à la protection des ressources naturelles ;**
- (iv) **renforcer la gouvernance.**

L'AFD aura pour ambition de **participer et d'enrichir le dialogue de politique publique entre le Sénégal et la France.** Cela lui permettra d'accompagner au mieux des modes de gouvernance favorisant le développement durable des sociétés, de soutenir une action publique juste, performante et efficace et de promouvoir des sociétés ouvertes, équitables et inclusives. Ce dialogue renforcé aura également pour objectif de renforcer les interactions entre acteurs, notamment entre la société civile et les institutions publiques, en construisant un environnement propice à l'échange d'expériences et la capitalisation de celles-ci. L'AFD pourra faire valoir l'expérience française dans de nombreux domaines (décentralisation, finances publiques, etc.), afin de promouvoir ce dialogue avec ses partenaires au Sénégal (contreparties, partenaires du développement) reposant sur le partage d'expériences. Par ailleurs, ce dialogue de politique publique approfondira et étiera les orientations et priorités des secteurs visés par l'intervention de l'AFD. Enfin, il facilitera l'identification des besoins de financement plus « classiques » d'investissements dans des secteurs donnés.

Schéma logique d'intervention de l'AFD au Sénégal 2019-2023



Afin de renforcer le lien social, le groupe AFD sera attentif à la réduction des inégalités, que ce soit entre les territoires ou les personnes, notamment les inégalités femmes-hommes. L'AFD systématisera l'intégration de cet objectif dans ses projets, notamment en matière d'accès aux services de base et aux formations, de mobilité urbaine et de renforcement de la résilience des populations vulnérables. L'instruction des projets sera l'occasion de mener un dialogue avec les partenaires sénégalais sur les questions de répartition équitable des bénéfices des projets entre hommes et femmes. Ce dialogue pourra être alimenté par les études de faisabilité, les études d'impact environnemental et social, dont les termes de référence incluront spécifiquement la question du genre, ou par l'établissement de diagnostics sur le genre dans les secteurs d'intervention retenus. Les interventions cibleront également en priorité les jeunes.

Avec son engagement 100 % Accord de Paris, le groupe s'assurera que chacune de ses interventions est compatible avec une trajectoire de développement bas carbone et résilient. L'AFD a intégré au cœur de sa stratégie la volonté de développer des outils innovants pour accélérer les investissements en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, et ainsi accompagner l'opérationnalisation de l'Accord de Paris sur le climat.

Des outils innovants pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris

Afin d'accélérer l'intégration des enjeux climatiques au sein de ses interventions, l'AFD a créé des outils innovants et souples, tels que la Facilité Adapt'Action ou la Facilité 2050. Suite au protocole d'entente signé au Sénégal en novembre 2018, Adapt'Action, en partenariat avec la GLZ, accompagne l'élaboration d'un dispositif opérationnel de suivi évaluation de la CDN afin de faciliter la planification nationale avec l'ensemble des acteurs, de répondre aux exigences de redevabilité, ainsi que d'augmenter l'intégration des enjeux climatiques dans les stratégies et programmes sectoriels (agriculture, eau, énergie...). Des appuis en renforcement de capacités ou pour l'élaboration de projets ou programmes « climat » structurants et transformationnels, mis en œuvre en partie par Expertise France, vont démarrer avec pour objectif la mise en place progressive d'une économie plus résiliente aux changements climatiques et plus sobre en carbone. La Facilité 2050, qui cible l'atténuation par l'élaboration de trajectoires de développement bas carbone, a démarré en 2019 au Sénégal et sera conduite en cohérence et complémentarité avec la Facilité Adapt'Action.

2.1. FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE ET INCLUSIVE ET AMÉLIORER L'EMPLOYABILITÉ

Face aux défis liés à l'amélioration des conditions de vie des populations et au taux de chômage important (autour de 18 % chez les 15-29 ans pour un taux national de 15 %, les femmes étant plus touchées avec 22,1 % de chômeuses contre 9,1 % de chômeurs), l'enjeu de ce premier axe est d'élargir la gamme des choix offerts à la population avec des possibilités renforcées d'accéder à l'éducation, la formation, aux soins de santé, aux revenus et à l'emploi. Il s'agit ainsi de : a) développer le capital humain grâce à une formation de qualité et un système de santé renforcé, b) soutenir l'agriculture comme filière créatrice d'emploi, c) favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat liés au numérique et d) appuyer le développement du secteur privé.

2.1.1 Développer le capital humain grâce à une formation de qualité et un système de santé renforcé

a) Contribuer à une éducation de qualité et au développement des compétences

Le Sénégal conduit plus de 60 % de ses élèves de fin de primaire aux compétences attendues en français et en mathématiques. Cependant, en deuxième année du primaire, les résultats du système sont faibles, notamment en lecture. Si ces résultats situent le Sénégal parmi les plus « performants » de la sous-région en termes de proportion d'enfants qui terminent le cycle primaire en ayant acquis les compétences de base (lecture et mathématiques) et concernant l'accès à l'éducation des filles, le pays reste donc confronté à des défis majeurs, notamment en matière de formation des enseignants, de gouvernance et de numérisation des ressources, mais également de maintien des filles dans le système scolaire et l'augmentation de l'accès des filles au secondaire, et enfin de lutte contre les violences de genre et les grossesses précoces.

L'AFD intervient dans le secteur de l'éducation depuis 20 ans. Agent partenaire du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) depuis 2018, l'AFD mettra en œuvre le programme d'appui au développement de l'éducation du Sénégal (PADES) ayant pour but d'accompagner la réforme profonde du secteur. Les indicateurs du prêt de politique publique associé aux subventions du PME et de l'AFD (73 M€ au total) devront conduire à (i) plus d'équité dans l'allocation de la ressource et la prise en compte des disparités socioéconomiques et de genre, (ii) plus de qualité dans les enseignements et l'apprentissage et (iii) plus d'efficacité de la dépense publique.

Dans le secteur de l'éducation de base, les besoins du niveau moyen se caractérisent par le déficit en infrastructures. L'AFD pourra continuer à accompagner le Sénégal dans l'amélioration des capacités et des conditions d'accueil à travers la construction et la réhabilitation des collèges dans la grande banlieue de Dakar et en Casamance.

Par ailleurs, après un engagement fort dans la formation professionnelle et la création de six centres de formation et trois clusters, l'AFD renforcera son appui à un enseignement supérieur professionnalisant (BAC +2/3). Sur l'évolution des effectifs, on constate avec satisfaction qu'en 2017, les filles représentaient 54 % des effectifs des apprenants. En revanche, on peut déplorer une capacité d'accueil qui reste encore limitée, à laquelle s'ajoute l'obsolescence des équipements pédagogiques et une inadéquation persistante entre les formations proposées et les besoins du marché du travail, ce à quoi souhaite œuvrer l'AFD à travers son intervention dans les secteurs des mobilités urbaines notamment.

Enfin, la France et le Sénégal souhaitent contribuer au renforcement de la coopération universitaire entre les deux pays. Ainsi, le campus franco-sénégalais – illustratif de la volonté de rendre l'enseignement français disponible dans les pays africains – a été lancé officiellement en juin 2019 en présence des deux ministres en charge de l'enseignement supérieur. Ce campus, qui propose, depuis la rentrée 2019-2020, quinze formations co-construites entre établissements français et sénégalais, continuera d'être soutenu par l'AFD, qui veillera notamment à sa soutenabilité financière et économique.

b) Renforcer le système de santé

L'atteinte des objectifs de développement durable nécessite des systèmes de santé solides et résilients, capables d'assurer l'accès de tous à des soins de santé de qualité. L'enjeu est de renforcer les systèmes de santé dans leur ensemble, grâce à une analyse globale des obstacles à l'accès aux soins et une approche transversale du secteur.

Dès lors, l'AFD poursuivra son accompagnement en matière de santé maternelle et infantile et son appui à la promotion d'une couverture universelle en santé.

En particulier, dans l'optique d'accompagner le Gouvernement du Sénégal vers la capture du dividende démographique et dans ses engagements forts pris en faveur de la planification familiale dans le cadre du Partenariat de Ouagadougou, l'agence travaillera sur les enjeux de santé sexuelle et reproductive (SSR) et de planification familiale. Ces appuis viseront à améliorer la santé des adolescents, filles et garçons, et des jeunes, par le renforcement de la communication pour le changement, l'accompagnement des adolescents en situation de vulnérabilité et l'amélioration de l'offre de soins SSR pour les adolescents. Les projets de l'AFD devront également intégrer l'enjeu de lutte contre les violences sexuelles.

L'AFD s'adapte en cas de crise : exemple de la crise du Covid-19

Pour faire face aux conséquences sanitaires et économiques liées à la pandémie de Covid-19, en mars 2020, les autorités sénégalaises ont élaboré un plan de riposte financé par l'État sénégalais et par les partenaires techniques et financiers. Il avait vocation à répondre aux enjeux sanitaires, sociaux et économiques, pour les entreprises, les ménages et la diaspora. Dans ce contexte, l'AFD a adapté ses procédures d'octroi et de versements et a ainsi permis d'apporter au Sénégal (i) de nouveaux financements avec des acteurs de la société civile, (ii) des financements additionnels sur des projets existants dans le domaine de la santé, ainsi que (iii) des réallocations de restes à verser, le tout pour un montant total de 87,4 M€, dont 56,7 M€ en appui budgétaire sur le fonds de riposte.

2.1.2 Développer une agriculture résiliente et créatrice d'emplois

Principal pourvoyeur d'emplois au Sénégal (70 % de la population active en 2017, mais seulement 15 % de femmes), le secteur de l'agriculture est déjà considéré comme le moteur de croissance de l'économie nationale. Dans le cadre de la nouvelle stratégie sénégalaise de soutien à l'agriculture sur la période 2019-2023, il est attendu une augmentation substantielle de la production des cultures vivrières, le développement des filières industrielles (arachide, sésame, riz, tomate industrielle et coton) et la consolidation des performances actuelles des filières fruits et légumes (haricots verts, mangue, melon, pastèque). Pour chacune de ces filières prioritaires, seront conduits des programmes de sécurisation de la base productive, de développement d'infrastructures rurales, d'intensification et de valorisation de la production agricole avec un fort accompagnement de la transformation de la production (financement, recherche, formation agricole et rurale et appui conseil).

Les scénarios climatiques basés sur un réchauffement de 1,5°C à 2°C prédisent des conséquences très importantes sur l'agriculture et la production de nourriture avec une réduction de 40 à 80 % de la surface cultivée pour les céréales de base d'ici 2050, faisant peser un risque important sur 60 % de la population active agricole si des mesures d'adaptation importantes ne sont pas mises en œuvre.

L'AFD soutient le secteur depuis plusieurs décennies. Les projets de l'AFD se développent autour de deux axes : (i) la modernisation de l'agriculture familiale (90 % du secteur) et l'autosuffisance alimentaire par une agriculture diversifiée, durable et compétitive ; et (ii) le développement durable des territoires par un appui aux communes dans leur mandat de gestion des ressources naturelles et foncières et de pilotage socio-économique. À travers l'investissement public dans les infrastructures collectives (aménagements hydro-agricoles, pistes rurales, unités de commercialisation), l'AFD accompagne la politique de décentralisation du pays par la mise en place d'outils porteurs d'un développement rural inclusif.

Sur la période 2019-2023, le programme Développement économique local et transition agro-écologique dans la vallée du fleuve Sénégal (DELTA), financé par l'AFD, contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire, au développement économique et à une meilleure résilience des territoires ruraux de la vallée du fleuve Sénégal au changement climatique. Cette approche programme couvrant deux tranches d'investissements est privilégiée par rapport à une approche projet, de manière (i) à tenir compte des évolutions méthodologiques pour la programmation des investissements à réaliser, notamment pour les femmes, et (ii) à favoriser des appuis transversaux permettant d'accompagner les évolutions institutionnelles et organisationnelles prévues.

L'AFD renforcera le dialogue sur la politique sectorielle, notamment dans le cadre de la réforme foncière préconisée, des politiques de décentralisation et d'aménagement des territoires ruraux. L'agence entend en effet promouvoir les expériences de la Société d'aménagement et d'exploitation du delta du fleuve Sénégal (SAED) pour l'étendre à d'autres sociétés d'aménagement, la SODAGRI au Sénégal et d'autres sociétés d'aménagement en Afrique de l'ouest, encourager l'harmonisation des approches et la recherche de synergies dans les interventions des différents acteurs.

D'autres actions seront financées par l'AFD dans le secteur de l'agriculture pour l'amélioration des performances de ce secteur, compte tenu des effets du changement climatique dans le contexte démographique et écologique très contraint des zones cotonnières et arachidières. L'agence appuiera la professionnalisation de l'agriculture, la recherche et la promotion de solutions agroécologiques viables permises par une gestion améliorée du foncier et des terroirs favorisant une coexistence et la complémentarité entre systèmes de cultures pluviales et systèmes d'élevage.

2.1.3 Développer l'innovation et l'entrepreneuriat liés au numérique

Le Gouvernement sénégalais a identifié le secteur du numérique comme un des secteurs prioritaires du PSE 2. L'AFD souhaite développer son engagement pour la réalisation de l'ambition Sénégal Numérique, avec la perspective d'identifier de nouveaux projets ou de développer des composantes numériques dans des projets existants, selon deux priorités : connectivité et appui à l'innovation numérique.

Pour appuyer les 54 % de la population n'ayant pas accès à un réseau internet, soit parce qu'ils se trouvent dans une zone rurale, soit parce qu'ils ne disposent pas de moyens financiers suffisants, le groupe AFD souhaite s'engager dans la promotion de l'accès des populations au numérique par le financement, sous forme de prêt souverain, d'infrastructures numériques (câbles, réseau 4G, etc.) et la mise en place de cadre sectoriel favorable, notamment en collaboration avec le ministère de l'économie numérique et des télécommunications.

Par ailleurs, le développement des innovations numériques est une des solutions pour dynamiser les économies africaines et créer de l'emploi, notamment pour les jeunes. Plusieurs initiatives ont été lancées afin de compléter le dispositif français d'accompagnement et de renforcement des acteurs de la chaîne de valeur entrepreneuriale. En particulier, la plateforme *Digital Africa* vise à rassembler les nombreux acteurs de l'écosystème entrepreneurial (les entrepreneurs, les structures d'accompagnement, les investisseurs, le grand public, les grandes entreprises, les universités, les institutions et associations, etc.) pour développer l'entrepreneuriat et l'innovation numérique sur le continent africain. L'AFD soutient également les acteurs et réseaux de la *Civic Tech* pour le développement d'innovations démocratiques basées sur le numérique. Jusqu'en 2022, le groupe AFD va développer et diversifier son offre de financement et d'accompagnement pour appuyer durablement la dynamique de création de startups.

2.1.4 Appuyer le secteur privé et accompagner ses acteurs vers des pratiques durables et inclusives

a) Créer des emplois décents en finançant les PME

Principales pourvoyeuses d'emplois, les TPE et PME sénégalaises éprouvent des difficultés en matière d'accès au financement de leurs investissements et donc de modernisation de leur outil de production. L'entrepreneuriat féminin est une source encore largement inexploitée de création d'emplois, représentant seulement 31,3 % des entrepreneurs et opérant généralement à petite échelle. Proparco sera à l'écoute des besoins de financement des PME sénégalaises et aura pour vocation de soutenir des projets dans les secteurs à fort impact d'une part – eau et assainissement, santé, éducation, agribusiness, énergies durables et transports – et d'engager ses partenaires dans une démarche toujours

plus inclusive et durable d'autre part, en mettant notamment en place des programmes d'assistance technique pour le renforcement de leurs capacités (accompagnement à la certification, formations...).

Choose Africa

Lancée le 29 mars 2019 à Dakar, l'initiative Choose Africa vise à accélérer la croissance des PME, TPE et start-ups en Afrique. Choose Africa constitue la porte d'entrée unique vers l'ensemble des solutions de financement, d'accompagnement technique et d'appui à l'écosystème des affaires du groupe AFD.

Une enveloppe de 2,5 Mds€ est ainsi dédiée au soutien des entrepreneurs africains sur la période 2019-2022. L'objectif est de soutenir un total de près de 10 000 petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, afin de réduire le besoin de financement, le groupe AFD contribuera à bâtir des systèmes financiers inclusifs, pérennes et responsables. En particulier, Proparco continuera son action auprès des acteurs financiers locaux – banques, fonds d'investissements, institutions de micro-finance – en élargissant la gamme d'outils proposés dans le pays pour faciliter l'accès à une offre financière adaptée et diversifiée, consolider les acteurs financiers locaux et accompagner la transformation de ces acteurs vers des pratiques durables. Le groupe soutiendra les entreprises grâce aux outils suivants de financement indirect :

- le financement en subvention ou en prêts souverains de projets mis en œuvre par des organismes publics d'appui au secteur privé, tels que le Bureau de mise à niveau (BMN), la Délégation à l'entrepreneuriat rapide (DER) ou l'Agence du développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME) ;
- l'octroi de lignes de crédit thématiques, couplant financement et, si nécessaire, assistance technique aux banques publiques ou privées (grâce à Proparco, dans ce dernier cas) ;
- le financement d'incubateurs, notamment au travers des programmes Afric'innov et AFIDBA¹², qui ont tous deux une assise sénégalaise à travers l'incubateur CTIC pour Afric'-innov et le *consortium* Makesense/Concree pour AFIDBA. La phase pilote d'Afric'innov s'achève en octobre 2019 et une deuxième phase pourra être financée par Proparco ;
- le financement de fonds d'investissement publics/privés.

b) Participer à l'intégration du secteur privé aux grands chantiers de l'État

En étroite collaboration avec les autres bailleurs internationaux présents dans le pays et les institutions publiques sénégalaises de planification et de financement, le groupe

favorisera l'émergence de projets en partenariat public-privé (PPP) pour soutenir les grands projets d'infrastructures développés dans le pays, dans le secteur de l'énergie et de la mobilité, notamment. Il s'agira d'accompagner l'État du Sénégal dans la mise en place d'un environnement favorable et propice au développement du secteur privé. L'agence pourra intervenir pour mettre en place des PPP en appui transversal à des projets existants, notamment dans le secteur de l'assainissement (industriels de la Baie de Hann, vidangeurs) et des transports (BRT¹³ et bus de rabattement), participant ainsi au « réflexe non souverain » que souhaite promouvoir le groupe, dans le respect des diligences environnementales et sociales et de maîtrise des risques associés, selon les critères de la Banque mondiale. La mise en œuvre de cette stratégie pourrait passer notamment par une coopération étroite avec le fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS), dont le mandat est de promouvoir le rôle de l'État en tant qu'investisseur partenaire du secteur privé.

c) Contribuer au développement et au renforcement de l'écosystème secteur privé

Fort de sa reconnaissance par les autres acteurs de l'écosystème – porteurs de projets, financeurs, entreprises, bailleurs –, Proparco contribuera à la structuration de cet écosystème en mettant en relation les acteurs de manière ad hoc pour faire émerger des solutions de financement et en participant et en organisant des événements permettant à l'ensemble de ces acteurs de se réunir et d'échanger.

Les industries culturelles et créatives au Sénégal, un fort potentiel à valoriser grâce à une professionnalisation du secteur

Véritable tradition, la création artistique est particulièrement dynamique au Sénégal et les industries culturelles présentent un très fort potentiel, particulièrement dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Toutefois, les professionnels regrettent un manque de structuration du secteur et confirment l'insuffisance des formations (notamment aux métiers techniques du son, de l'image et de la lumière). Témoignant d'une volonté politique de soutenir le développement du secteur, le PSE a fixé des objectifs ambitieux de renforcement de la création et de la production artistique et culturelle.

En lien avec les professionnels, l'AFD travaillera aux côtés du ministère de la Culture en vue d'accompagner la structuration et la professionnalisation d'une filière audiovisuelle au Sénégal. Un projet de Cité du cinéma a d'ores et déjà été identifié avec les partenaires sénégalais. Focalisé sur la formation des techniciens audiovisuels, ce projet devrait également permettre l'installation de studios de tournage et d'une unité de post-production au Sénégal.

¹² AFD for inclusive digital business in Africa.

¹³ Rapid Transit ou bus à haut niveau de service.

2.2 DÉVELOPPER LES TERRITOIRES EN ASSURANT UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ

L'amélioration de l'accès équitable et équilibré aux services publics constitue une condition nécessaire au développement économique, au renforcement de la compétitivité du Sénégal et à sa stabilité sociale. Par ailleurs, dans un contexte de croissance démographique et d'urbanisation rapide, l'offre de services publics doit anticiper les risques liés à ces phénomènes. Les enjeux sont ainsi : a) de soutenir la qualité du service public de l'eau et la gestion durable de la ressource, b) d'améliorer l'accès à l'assainissement dans les zones urbaines et périurbaines, c) d'augmenter l'accès à l'électricité en milieu rural, et d) de contribuer à l'aménagement du territoire dans les villes secondaires et les grands pôles urbains, en réduisant les inégalités territoriales et en soutenant des approches multisectorielles.

2.2.1 Améliorer la qualité du service public de l'eau et la gestion durable de la ressource

Le réchauffement global du climat, conjugué à la variabilité accrue des précipitations et à une augmentation des besoins en eau se traduit par une pression sur les ressources en eau de surface comme en eau souterraine. En termes d'accès, les enjeux dans le secteur de l'eau sont multiples (vaincre la pénurie d'eau à Dakar, répondre aux besoins en eau de l'agriculture, etc.). Lors de la phase I du PSE, les efforts du gouvernement, avec l'appui des bailleurs, ont porté sur le renforcement et la sécurisation de l'approvisionnement en eau, comme en témoigne la réalisation de grands projets structurants ayant permis d'améliorer le taux d'accès à l'eau potable, estimé à 93 % en milieu urbain et à 82 % en milieu rural. Les défis à venir concernent maintenant l'amélioration de la qualité du service, qui va de pair avec l'équilibre financier du secteur et la montée en capacité des acteurs compétents, ainsi que la préservation de la ressource en eau en qualité et en quantité, au travers d'une gestion durable et d'une gouvernance renforcée.

Compte tenu de son engagement aux côtés de l'État du Sénégal à contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement durable (ODD) n° 6 – fournir une eau propre et accessible à tous –, l'AFD axera ses interventions sur l'amélioration de la qualité du service et la préservation de la ressource, problématiques aujourd'hui peu investies par les bailleurs, avec un accent particulier sur le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la soutenabilité financière du secteur et des agences publiques compétentes.

L'appui à la mise en œuvre des réformes du secteur est également une spécificité de l'action de l'AFD, qui lui permet d'avoir un dialogue privilégié avec les plus hautes autorités du pays, notamment grâce à l'instrument de prêt de politique

publique. La tenue du Forum mondial de l'eau à Dakar en 2021 ouvre par ailleurs des perspectives de dialogue sur des thématiques encore peu explorées par les gouvernements, la société civile et le secteur privé et mettra en exergue les initiatives innovantes et les projets ayant fait leur preuve, via une labellisation souhaitée par le Sénégal.

2.2.2 Favoriser l'accès à l'assainissement dans les zones urbaines et périurbaines

L'assainissement urbain et rural connaît d'importants retards en termes d'investissements, à cause, entre autres, d'une certaine difficulté à mobiliser des financements sur cette thématique. Cela se traduit par des taux d'accès inférieurs aux objectifs fixés dans la feuille de route du gouvernement : 67 % en milieu urbain contre une cible de 78 % ; 36 % en milieu rural contre une cible de 63 %. En outre, la priorité des dernières années ayant porté sur l'approvisionnement sûr et régulier de l'eau en milieu urbain, des efforts importants doivent désormais être consacrés à la mise en œuvre de services d'assainissement performants, la quantité d'eaux usées allant mécaniquement augmenter au gré des volumes consommés.

En cohérence avec la phase II du PSE et en étroite coordination avec les interventions des autres bailleurs, l'AFD poursuivra des interventions en faveur de l'assainissement urbain, où les enjeux de santé publique sont exacerbés et les besoins sont les plus importants. Ainsi, parallèlement au développement de l'assainissement collectif, l'AFD soutiendra la politique du gouvernement de promouvoir l'assainissement autonome, qui présente des avantages de coût et offre des potentialités économiques au secteur privé.

2.2.3 Augmenter l'accès à l'électricité en milieu rural et à une énergie verte

Après avoir consacré d'importants investissements en faveur de l'augmentation des capacités de production électrique, le Sénégal reste en retard en matière d'accès à l'électricité en milieu rural : si 90 % de la population urbaine a accès à l'électricité, ce taux est seulement de 40 % pour les ménages ruraux. L'AFD accompagne le secteur selon trois axes stratégiques qui s'articulent autour de la politique énergétique fixée par le gouvernement : (i) diversification du mix de production, notamment à travers le développement d'énergies renouvelables et d'interconnexions régionales ; (ii) développement des réseaux de transport (régionaux et nationaux) et de distribution ; (iii) renforcement de l'accès à l'énergie.

Dans son dialogue avec le Sénégal, en qualité de chef de file des bailleurs dans le secteur de l'énergie, l'AFD encourage les autorités du pays à poursuivre leurs efforts pour maintenir un mix énergétique incluant une part importante d'énergies renouvelables et à réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration de la stabilité du réseau. Avec une part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique de seulement 27 % (hydro-énergie incluse) fin 2017, et afin de rendre possible la progression des énergies renouvelables intermittentes, qui pose déjà des problèmes sur le réseau, celui-ci devra ainsi se moderniser et développer les capacités de stockage, pour mieux intégrer ces énergies en vue d'une stabilité accrue. Dans un contexte où le Sénégal est en passe de devenir un pays de production gazière, une attention particulière devra être portée au respect des engagements pris lors de l'Accord de Paris pour le climat. La diversification du mix énergétique à long terme s'appuie sur le gaz naturel, suite à la découverte récente de gisements au large des côtes sénégalaises, ce qui laisse entrevoir un vrai changement de paradigme.

À l'avenir, le groupe AFD interviendra donc en faveur de deux priorités :

- l'amélioration de l'accès à un service d'électricité en milieu rural dans un contexte institutionnel de cohabitation entre opérateurs public et privés. Un dialogue est notamment engagé avec l'opérateur public Sénélec, l'AFD et d'autres bailleurs pour la mobilisation de financements en faveur d'un programme d'investissements prioritaires ;
- l'augmentation des capacités de stockage, qui sera assurée par l'opérateur public et le secteur privé et qui permettra de poursuivre la croissance des énergies renouvelables sur le réseau.

L'élaboration d'une trajectoire bas-carbone et résiliente intégrera pleinement ces enjeux et sera un outil facilitant le dialogue de politique publique avec le Sénégal.

2.2.4 Contribuer à l'aménagement du territoire dans les villes secondaires et les grands pôles urbains

Le Sénégal connaît une urbanisation très dynamique, avec des disparités assez prononcées entre les régions. Le tiers ouest du pays présente une forte concentration humaine et d'infrastructures. La région de Dakar en particulier concentre près de la moitié (49 %) de la population urbaine totale du pays, 80 % des entreprises et emplois modernes, 87 % de la fiscalité locale et 55 % du PIB. Cette forte concentration des hommes et des activités sur la partie littorale du pays explique le processus accéléré d'artificialisation des milieux et écosystèmes côtiers urbains. Dans ces régions, les impacts du changement climatique pourraient avoir de fortes répercussions au niveau macro-économique.

Afin de renforcer le développement et la durabilité des infrastructures urbaines et de participer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, l'AFD poursuivra son appui au développement de la mobilité urbaine dans le grand Dakar, défi majeur de la capitale au regard de la dynamique soutenue d'urbanisation. Au-delà du projet de train express régional (TER) reliant Dakar au nouveau pôle urbain de Diamniadio, c'est l'ensemble du système de transport urbain qui devra être repensé. Avec le conseil exécutif des transports urbains de Dakar (CETUD) et dans le cadre de l'initiative *Mobilize your City*, l'AFD financera le plan de mobilité urbaine soutenable (PMUS), qui définira les projets multimodaux à mettre en œuvre, notamment entre TER, BRT¹⁴ et bus de rabattement.

L'AFD pourrait par ailleurs accompagner l'État du Sénégal dans le développement du secteur ferroviaire, en particulier dans le cadre du projet de réhabilitation de la ligne de chemin de fer Dakar/Bamako, porté par la Banque mondiale.

Dans le cadre des projets d'aménagement urbain des capitales régionales entraînant des déplacements physiques et économiques, l'AFD sera attentive à la mise en œuvre effective des mesures de réinstallation et de compensation. L'AFD s'intéressera en outre à l'accès à la propriété de logements décents, avec une attention particulière portée à l'efficacité énergétique et à la qualité de l'habitat. L'AFD encouragera notamment le gouvernement sénégalais à établir une politique d'accompagnement social visant à anticiper la prise en charge des personnes affectées par les différents projets d'aménagement urbain et à permettre leur relogement dans des conditions favorables. Des lignes de crédit primo-accédant pourraient venir compléter cette politique.

Afin d'accompagner le Sénégal dans l'adaptation aux impacts du changement climatique, l'AFD appuie le gouvernement *via* des approches transversales de réduction du risque. Elle le soutient par exemple dans la mise en place d'une politique nationale de gestion intégrée des inondations urbaines dans une perspective de réduction du risque de catastrophe.

“

Afin de rendre l'espace public aux piétons, l'AFD étudie des projets de réhabilitation de quartiers.

Le partenariat avec Air Parif permettra la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air, assorti de mesures d'amélioration.

¹⁴ Proparco pourrait accompagner ce projet de bus rapides en site propre, envisagé en PPP.

Sport et développement : favoriser le sport pour tous

Conformément à sa feuille de route Sport et Développement adoptée début 2019, l'AFD cherche à favoriser l'équité dans l'accès à la pratique sportive, via le financement d'infrastructures sportives durables et de qualité, afin de permettre à tous de faire du sport.

Dans le cadre des Jeux olympiques de la jeunesse qui auront lieu en 2026 à Dakar, l'AFD se mobilise ainsi aux côtés des autorités sénégalaises en faveur de la jeunesse africaine et mondiale, à travers la réhabilitation d'infrastructures sportives (stade et piscine), le partage d'expertise en matière de formation et d'accompagnement des athlètes et le développement de programmes socio-éducatifs par le sport.

2.3. CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le soutien au développement du Sénégal implique également un appui au renforcement de la résilience vis-à-vis des chocs extérieurs. Cet objectif implique a) de soutenir les zones les plus vulnérables, b) de promouvoir la qualité environnementale et la performance énergétique des bâtiments et infrastructures et c) de repenser le système de gestion des déchets.

2.3.1 Soutenir les zones vulnérables en accompagnant les politiques publiques

Afin de soutenir la mise en œuvre de la politique environnementale et d'aider le Sénégal à tenir les engagements pris à la COP 21 pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, l'AFD appuie prioritairement les initiatives visant à préserver la biodiversité marine et le littoral, ainsi que les actions d'atténuation et d'adaptation permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la résilience des systèmes de production.

Le littoral sénégalais concentre près de 85 % des activités économiques du pays avec des secteurs clés (pêche, industrie, tourisme, agriculture maraîchère, extraction minière, transport, immobilier, éducation, banques, assurances, télécommunications), mais également des infrastructures vitales pour le développement économique (des ports, des hôtels, des centrales électriques). Ces différents secteurs d'activités économiques de la zone littorale pourraient être affectés par divers aléas, comme la montée des eaux, l'aridité, la salinisation des eaux souterraines, les inondations, etc., qui limiteraient leur rôle économique et social.

L'AFD interviendra dans les secteurs de l'assainissement et la gestion des déchets solides, tous deux contribuant à la préservation de l'environnement, notamment des zones côtières et des océans. Par ailleurs, l'AFD maintiendra son soutien à la politique d'aires marines protégées (AMP) du Sénégal à travers l'octroi d'une subvention complémentaire pour permettre d'élargir la zone d'intervention du projet AMP-Mangroves. En effet, au Sénégal, l'augmentation de la pression humaine sur les ressources naturelles fait peser une sérieuse menace sur l'environnement marin notamment sur les écosystèmes sensibles et, par conséquent, sur la biodiversité du fait de la surexploitation de certaines espèces.

Enfin, dans le cadre du programme de gestion du littoral ouest-africain (également connu sous son acronyme anglais « WACA » pour *West Africa Coastal Areas Program*) et sur la base des conclusions et des recommandations d'une étude financée par la Banque mondiale, dont les conclusions sont attendues courant 2021, l'AFD pourrait accompagner la Banque dans un programme de financement des solutions à moyen et long termes de gestion intégrée des zones côtières.

2.3.2 Promouvoir la qualité environnementale et la performance énergétique des infrastructures

Pour répondre à un besoin d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments des économies émergentes et en développement, la coopération franco-allemande a mis en place une initiative qui a pour ambition de développer la filière du bâtiment et de stimuler le financement à grande

échelle de projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, par de l'assistance technique (mise en œuvre notamment par l'ADEME). Cette initiative, le Programme d'efficacité énergétique des bâtiments, pourrait être un levier à mobiliser dans toutes les opérations de l'AFD dans le cadre desquelles des bâtiments sont construits (éducation, santé, etc.).

De même, l'appropriation d'un bâtiment ou d'une infrastructure par ses bénéficiaires est indissociable de la qualité environnementale des constructions achevées. Ce critère renvoie à la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et la création d'un environnement intérieur sain et confortable. Au Sénégal, ces enjeux doivent être intégrés dans les projets et pourront notamment se traduire par l'aménagement programmé d'espaces verts ou la prise en compte de mesures d'amélioration de la qualité de l'air.

2.3.3 Repenser le système de gestion des déchets

Le Président de la République sénégalais a réaffirmé, lors de son investiture en 2019, sa volonté d'atteindre le « zéro déchet » au Sénégal. Dans ce contexte, l'AFD, aux côtés d'autres bailleurs, financera un projet qui doit notamment permettre une gestion des déchets optimisée, des délégations de services publics plus efficaces et un financement du service pérenne. Le programme, une fois opérationnel, permettra de traiter les déchets d'environ six millions d'habitants du Grand Dakar et de sept agglomérations secondaires.

2.4. RENFORCER LA GOUVERNANCE

Le Gouvernement sénégalais a érigé en axe majeur du PSE « le renforcement de la gouvernance et la promotion d'une administration moderne et efficace au service du développement ». L'AFD accompagnera cette démarche en soutenant a) l'amélioration de l'efficacité de l'action publique par un renforcement à la fois de la bonne gestion des finances publiques et de la transparence des investissements, b) le renforcement de capacités des collectivités locales, c) l'accroissement de la protection, des droits et de l'accès à la justice des citoyens et des acteurs économiques et d) la participation citoyenne.

2.4.1 Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence de l'action publique et des investissements

Le rapport provisoire du Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA) pour 2019 souligne que la performance du système de gestion des finances publiques du Sénégal est encore insuffisante pour assurer pleinement la réalisation des trois principaux objectifs budgétaires que sont la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources et la fourniture efficace et efficiente de services publics. Dans ce contexte, l'AFD fournira à l'État sénégalais un appui technique et financier, au travers d'un prêt de politique publique dédié à la gouvernance financière et restructuré pour répondre à la crise du Covid-19. L'Agence est en outre disposée à accompagner spécifiquement la gouvernance de certains secteurs prioritaires, par des réformes ciblées, capables de catalyser les interventions sectorielles et leurs impacts dans le développement du pays.

Par ailleurs, l'AFD accompagnera l'élaboration et la diffusion du premier plan d'action national qui doit être élaboré dans le cadre de l'adhésion du Sénégal au partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO). Le groupe aidera les autorités et la société civile à définir conjointement des engagements assurant la promotion et la mise en œuvre de la transparence, de la participation citoyenne et de l'innovation démocratique. Expertise France cherchera à renforcer les capacités des partenaires sénégalais, notamment dans les axes prioritaires que sont la gouvernance démocratique, économique et financière et la stabilité internationale. Dans un second temps, l'AFD pourra proposer un appui complémentaire permettant de financer l'opérationnalisation de certains de ces engagements.

S'apprêtant à devenir un pays producteur de pétrole et de gaz, le Sénégal est en outre confronté à de nombreux défis pour garantir la transparence et l'équité de ses activités extractives. L'AFD continuera à appuyer la société civile au travers du financement d'actions destinées à améliorer la lisibilité des investissements du secteur extractif. L'AFD pourra également prolonger ces actions en accompagnant directement les pouvoirs publics, notamment sur les questions de gouvernance financière et environnementale.

2.4.2 Renforcer les capacités des collectivités locales

L'acte III de la décentralisation de 2014 a pour ambition de faire des collectivités locales des moteurs de développement de territoires compétitifs et porteurs de croissance durable. Dans cet objectif, l'AFD continuera de soutenir leur

renforcement, en termes de ressources financières et humaines. L'agence privilégiera les projets d'appui de grande ampleur, multidimensionnels et basés sur les résultats, tels que le programme d'appui aux communes et agglomérations du Sénégal (PACASEN – cofinancement AFD avec la Banque mondiale) qui concerne 123 communes urbaines au Sénégal soit près de 50 % de sa population. Elle suivra également avec intérêt la mise en place de la version rurale de ce programme, annoncée par le Président de la République sénégalais en octobre 2019.

Intervenir dans une logique territoriale sur l'accès aux services de base et le renforcement des collectivités permettra à l'Agence de répondre à l'enjeu de stabilisation de la zone sahélienne. Des projets transfrontaliers pourraient ainsi être menés, en cohérence avec les projets de prévention des crises déjà instruits dans la région.

Dans le cadre des projets dans le secteur de l'agriculture, l'AFD cherchera systématiquement à mettre en œuvre un appui budgétaire spécifique aux communes concernées, via un fonds d'appui intercommunautaire (FAI) visant à favoriser l'accès des populations, surtout les plus vulnérables, aux équipements et infrastructures de base. Par la même occasion, un renforcement de capacité sera apporté pour permettre aux communes de mieux assumer toutes les compétences qui leur sont dévolues.

2.4.3 Accroître la protection, les droits et l'accès à la justice des citoyens et des acteurs économiques

Au Sénégal, l'accès à la justice reste compliqué en raison de la faiblesse des moyens humains, financiers et matériels du secteur. Crucial tant dans sa dimension sociale qu'économique, ce secteur sera soutenu par l'AFD, avec un double objectif : améliorer la qualité, la célérité et l'accessibilité de

la justice et rétablir la confiance des citoyens et des opérateurs économiques en celle-ci. L'intervention de l'AFD s'articulera autour de deux axes :

- le renforcement de la justice civile et commerciale avec le financement de nouvelles infrastructures (école de formation des professions judiciaires et tribunal de commerce de Dakar), le renforcement de capacités de l'ensemble des professions judiciaires et le déploiement d'un outil numérique permettant de rapprocher la justice du justiciable ;
- le soutien à l'entraide pénale internationale avec un programme régional destiné à renforcer la coopération judiciaire entre les pays du Sahel de manière à garantir le traitement efficace des affaires transfrontalières qui ne cessent de croître dans la région.

2.4.4 Favoriser les activités en faveur de la participation citoyenne et des droits humains

Le portefeuille de projets portés par les organisations de la société civile (OSC) de l'agence comprend un certain nombre d'opérations liées aux droits humains, qui entrent en résonance avec le récent mandat de l'AFD dans le secteur de la gouvernance. L'agence continuera de soutenir ces organisations de la société civile, notamment celles portant les projets les plus innovants, grâce à la facilité d'innovation sectorielle (FISONG). Les projets appuyés au Sénégal sont axés sur le renforcement de la société civile et l'implication de partenaires sénégalais multiples. Par exemple, les médias seront renforcés comme levier d'inclusion et d'animation du débat public, à travers leur mobilisation dans le cadre du PGO. Certains projets ont des approches spécifiquement centrées sur le renforcement institutionnel et d'autres sur la participation citoyenne.

2.5. LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES PRIORITAIRES

En premier lieu, l'AFD s'engage à contribuer à l'efficacité de l'action des agences et banques de développement, en offrant à ses homologues la possibilité d'accords de cofinancement simples et réciproques, permettant pour certains la délégation mutuelle de tâches. Cette confiance *a priori*, déjà expérimentée avec la Banque mondiale au Sénégal, doit permettre non seulement de réduire les coûts de transaction et de coordination entre bailleurs, mais aussi de limiter les conséquences négatives d'une aide trop fragmentée ou mal coordonnée. L'agence s'appuie aussi sur

d'autres partenaires, comme la fondation Bill et Mélinda Gates dans les secteurs de la santé et de l'assainissement, pour encourager l'innovation, ou comme la BIsD pour des financements parallèles (par exemple sur le TER).

En deuxième lieu, l'AFD maintiendra également ses efforts de mobilisation de ressources de tiers pour accroître l'impact des projets qu'elle finance. La relation privilégiée construite avec la Commission européenne sera préservée et diversifiée compte tenu de l'intérêt des institutions

européennes pour les instruments financiers, qu'il s'agisse de prêts bonifiés ou plus récemment des garanties. L'AFD est également délégataire des fonds du Fonds vert pour le climat et du Partenariat mondial pour l'éducation.

Enfin, en troisième lieu, en confiant l'initiative et la réalisation de projets à d'autres institutions, l'AFD cherchera à encourager le partage d'expertise, ainsi que l'atteinte de populations ou régions marginalisées.

Dans le cadre de ces trois axes, l'agence apportera une attention particulière au renforcement de la structuration du réseau *International Development Finance Club* (IDFC) et œuvrera à intensifier les relations et les actions communes, notamment sur le climat et les ODD. Le club IDFC pourrait également constituer un espace de travail privilégié avec la Chine, représentée par la *China Development Bank* (CDB), la plus grande banque publique au monde, sur des projets où cela a une valeur ajoutée notable. Ainsi, le Sénégal a été identifié par l'AFD et la CDB comme un pays pilote pour un futur projet en cofinancement dans le secteur de l'assainissement.

Au-delà des liens avec ses partenaires techniques et financiers, l'agence s'appuiera sur :

- le secteur privé : des partenariats public-privé pourront être initiés dans le cadre de projets financés par l'AFD, comme par exemple dans le cadre du projet de cluster mobilités, avec la SNCF ou dans certains projets du secteur des transports, avec l'Union internationale des transports publics (UITP) ou avec AirParif sur la qualité de l'air ;
- les collectivités locales : l'agence continuera de soutenir les collectivités locales sénégalaises à travers ses projets « classiques », mais également au travers de la facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL), qui permet à ces dernières d'accompagner, notamment en expertise technique, leurs homologues sénégalaises ;
- les organisations de la société civile : celles-ci pourront être les opérateurs de certains projets de développement financés par l'AFD. La présence d'OSC françaises est très importante au Sénégal et il existe une longue tradition de partenariat entre associations françaises et sénégalaises.

2.6. LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES

En tant qu'institution apprenante, le groupe AFD mettra l'accent sur la capitalisation des savoirs tirés des évaluations de ses interventions et de celles réalisées par ses partenaires, ainsi que des revues documentaires et de la recherche.

Sont ainsi prévues dans les prochaines années des évaluations décentralisées de projets emblématiques soutenus par l'AFD au Sénégal, tels que le nouvel aéroport international, le programme de renforcement de la qualification des ressources humaines par la formation professionnelle, les appuis en faveur de l'organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal, le programme d'éclairage public de la ville de Dakar et les appuis en faveur du développement de l'enseignement moyen au Sénégal. En cohérence avec sa volonté d'augmenter les cofinancements, le groupe AFD favorisera les évaluations conjointes et contribuera, avec ses pairs ainsi qu'avec les ONG et les centres de recherche au Sud, à un enrichissement mutuel des pratiques de l'évaluation et de l'apprentissage.

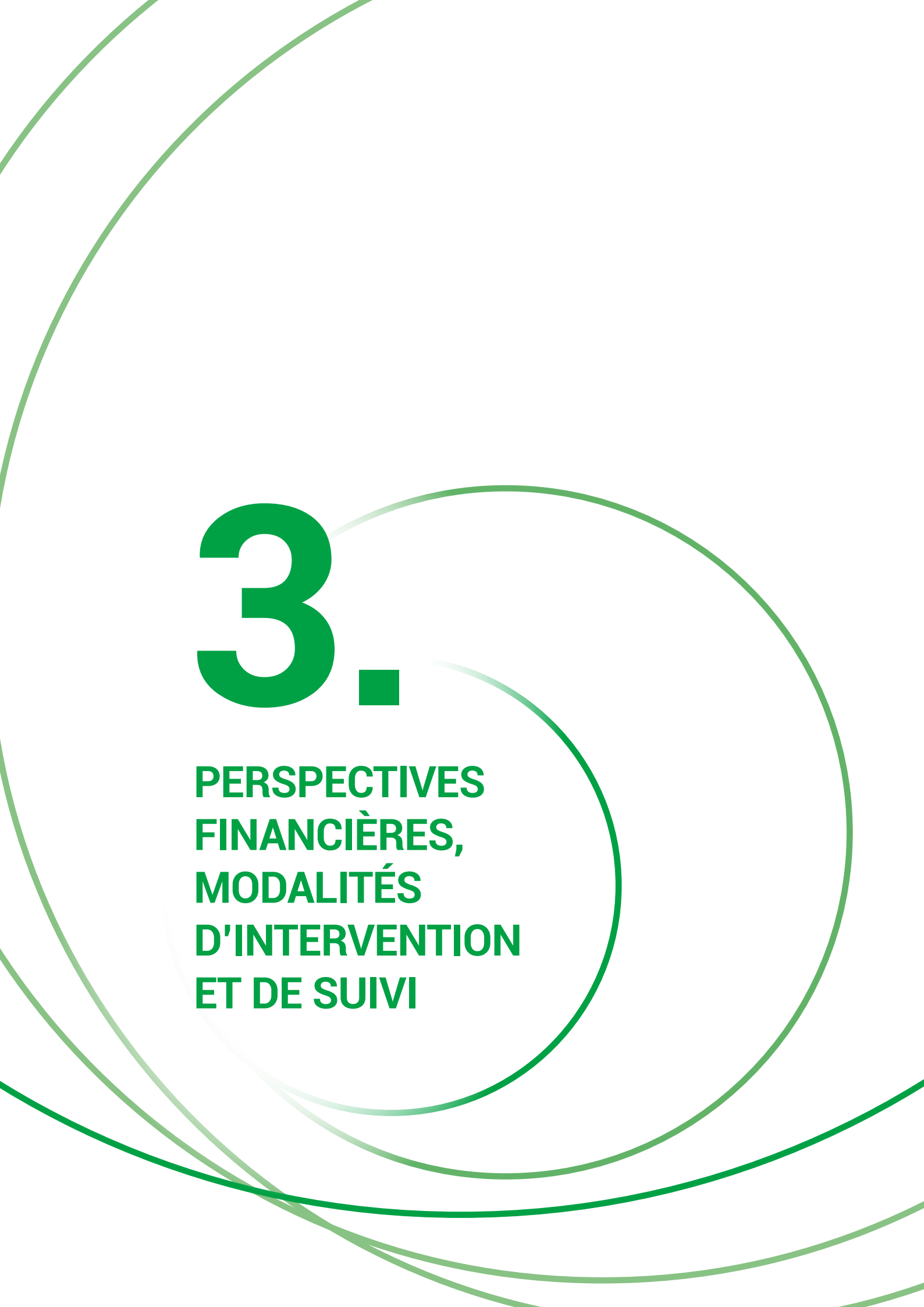
Le groupe poursuivra également son investissement dans ses programmes d'études et de recherche, qui s'articulent autour de trois axes : gouvernance et communs, transitions vers des sociétés décarbonées et renforcement du lien social. Ces travaux éclaireront les décisions opérationnelles,

permettront de définir les stratégies d'intervention et alimenteront débats nationaux et internationaux. Ils seront réalisés en partenariat avec des centres de recherche français et internationaux, en mobilisant de manière plus systématique l'expertise des pays du Sud. L'AFD, via la Facilité 2050, envisage par exemple de financer un programme de recherche sur les 3 années à venir, nommé DDP (*Deep Decarbonization Pathways*) et soutenu par l'IDDRI et qui vise à construire et renforcer les capacités d'équipes locales (Ministères, universitaires, ONG) sur la production d'analyses permettant de définir les trajectoires nationales de développement cohérentes avec l'Accord de Paris et les objectifs de développement national. Ce programme a pour ambition d'apporter une valeur ajoutée scientifique dans les débats nationaux sur la question des transformations bas-carbone.

Enfin, Dakar accueillera de nombreux événements qui permettront de valoriser les projets financés par l'AFD et l'expertise mobilisée par l'agence. Sur la période 2019-2023, des événements majeurs ont déjà été identifiés :

- le groupe AFD organisera un événement chaque année pour promouvoir l'initiative Choose Africa, expliquer l'originalité de l'initiative, son fonctionnement, ses résultats, ainsi que l'impact attendu sur la croissance des PME en Afrique ;

- les 40 ans de la conférence de Dakar sur les transports urbains mettra l'accent sur la coopération technique et le plaidoyer pour les technologies bas carbone dans les pays du Sud ;
- en vue du Sommet Afrique-France sur la ville durable, une publication sur Dakar est envisagée afin de mettre en avant notre approche multisectorielle suivant une entrée territoriale (développement urbain, mobilités, eau et assainissement, énergie, formation professionnelle, gouvernance et renforcement des capacités) ;
- le Forum mondial de l'eau, plus grand rassemblement au monde sur les questions d'eau, se tiendra pour la première fois en Afrique subsaharienne, à Dakar en 2021. Le thème de cette nouvelle édition sera « la sécurité de l'eau pour la paix et le développement ». Cet événement mobilisera les leaders mondiaux, les décideurs et la société civile pour évoquer la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement, et les problèmes qui y sont liés. D'autres événements majeurs mobiliseront l'AFD, notamment la conférence sur le gouvernement ouvert en Afrique francophone, ainsi que la conférence africaine sur l'innovation démocratique (*Civic Tech*).

A decorative green spiral graphic that starts from the top left and winds its way across the page, passing behind the text.

3.

**PERSPECTIVES
FINANCIÈRES,
MODALITÉS
D'INTERVENTION
ET DE SUIVI**

3.1. LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES

La contribution du groupe à la première phase du PSE 2014-2018 a atteint près de 1 Md€. Le prêt souverain a été le principal outil de financement de ces dernières années (71 %), suivi par les subventions (18 %) et les prêts non souverains (7 %).

Lors du groupe consultatif de décembre 2018, les engagements de l'AFD pour le financement de la phase 2 du PSE sur la période 2019-2023 ont été annoncés entre 800 et 900 M€. Pour atteindre cet objectif, le groupe devra mobiliser tous ses leviers : un recours soutenu aux prêts souverains concessionnels, l'augmentation ou a minima le maintien des subventions allouées au pays (le Sénégal étant

un pays prioritaire de l'aide française) et des fonds délégués par nos partenaires, ainsi que le renforcement du soutien aux entreprises publiques et privées (prêts non souverains, garanties et participations).

Aucune hypothèse critique ne conditionne la réalisation de ce plan d'affaires, qui reste toutefois contraint par le poids de la dette souveraine extérieure (la dette publique est passée en risque « modéré » et non plus « faible » dans la classification du FMI). Ce niveau d'activité anticipé suppose aussi le maintien des conditions actuelles de stabilité et de sécurité.

3.2. LES MODALITÉS D'INTERVENTION

L'AFD déploie au Sénégal l'ensemble de sa gamme d'outils financiers au service des acteurs locaux du développement économique et social (État, entreprises publiques, secteur privé et financier, ONG), de la subvention aux prêts souverains (prêts projets et prêts de politique publique – PrPP –), en passant par les mécanismes de garantie, les prêts directs et intermédiés de Proparco, les prêts non souverains et les financements dédiés aux organisations de la société civile (OSC). Elle mobilise également des ressources externes, en particulier des délégations de fonds de l'Union européenne et du Fonds vert climat. Le couplage prêt-don initié dès 2008 dans les secteurs sociaux et le développement agricole et rural pour une meilleure optimisation des ressources concessionnelles a été une innovation de l'AFD au Sénégal.

L'agence continuera (i) à optimiser la mobilisation de la gamme d'outils de financement et d'accompagnement du groupe, (ii) à rechercher des schémas de financement innovants, afin notamment de dynamiser l'activité non souveraine sur des secteurs identifiés comme porteurs, (iii) à développer les opérations en cofinancement et en partenariat public-privé pour répondre aux besoins d'investissements des grands projets structurants et (iv) à maintenir sa capacité d'appui et de renforcement de capacités de ses partenaires.

Par ailleurs, à travers ces financements, l'AFD veillera à orienter son action en privilégiant les approches sectorielles dans les secteurs les plus mûrs et à mobiliser plus efficacement ses financements par la promotion d'une maîtrise accrue par les pays bénéficiaires de la définition et du pilotage de leurs politiques sectorielles. Dans cette optique, l'accent est mis sur (i) une maîtrise d'ouvrage assurée par les ministères sectoriels et les partenaires de mise en œuvre, (ii) un alignement, par conséquent, sur les procédures et les stratégies des structures bénéficiaires, (iii) le renforcement de la coordination et de l'harmonisation des financements de l'AFD avec ceux des autres bailleurs et (iv) la recherche d'un dialogue centré sur les politiques et les résultats. Plusieurs secteurs offrent des possibilités de prêt de politique publique, tels que l'agriculture ou la gouvernance financière.

3.3. CADRE DE SUIVI ET MESURE DES RÉSULTATS

Le suivi de la stratégie, qui alimentera les actions de communication et le pilotage de l'activité, se focalisera sur les indicateurs ci-dessous, issus en partie de la grille d'indi-

cateurs de l'aide bilatérale validée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juillet 2013.

En matière de co-bénéfice climat :

Part (en montant) des autorisations d'engagement ayant un co-bénéfice climat

En matière de co-bénéfice genre :

Volume des financements ayant un objectif genre principal ou significatif

Part (en montant) des financements ayant un objectif genre principal ou significatif

Par secteur :

Investissements accompagnés dans le secteur privé

Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financement de l'AFD

Investissements de renforcement et de sécurisation du réseau électrique national

Amélioration de l'efficacité du système : réduction du taux d'abandon au primaire

Amélioration de la qualité des apprentissages : % d'élèves qui maîtrisent les compétences en lecture à la fin de la 3^e année du primaire

Réduction des vulnérabilités et des disparités dans le système éducatif : 70 % d'écoles caractérisées par un indice de vulnérabilité élevé prises en charge par des actions ciblées

L'aménagement en maîtrise totale d'eau de 2500 ha de cultures horticoles, répartis sur plusieurs sites, selon une technique d'irrigation à définir

La réhabilitation et l'extension de 3000 ha de périmètres irrigués (deux casiers et une dizaine de PIV)

Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée

Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂)

Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré

La présente stratégie fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, fin 2021.

LISTE DES SIGLES

ADEPME : Agence du développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises

AFIDBA : *AFD for inclusive digital business in Africa*

AMP : Aires marines protégées

BIsD : Banque islamique de développement

BMN : Bureau de mise à niveau

BRT : *Bus Rapid Transit*

CDB : *China Development Bank*

CDN : Contribution déterminée au niveau national

CICID : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

CPDN : Contribution prévue déterminée au niveau national

CTIC : Croissance des technologies de l'information et de la communication (incubateur)

DELTA : Développement économique local et transition agro-écologique (programme, dans la vallée du fleuve Sénégal)

DER : Délégation à l'entrepreneuriat rapide

FAI : Fonds d'appui intercommunautaire

FICOL : Facilité de financement des collectivités territoriales françaises

FISONG : Facilité d'innovation sectorielle

FMI : Fonds monétaire international

FOCAC : Forum de coopération Afrique-Chine

FONSIS : Fonds souverain d'investissements stratégiques

IDDRI : Institut du développement durable et des relations internationales

IDE : Investissement direct étranger

IDFC : *International Development Finance Club*

IDH : Indice de développement humain

ODD : Objectif de développement durable

DDP : *Deep Decarbonization Pathways*

ONG : Organisation non gouvernementale

OSC : organisations de la société civile

PADES : Programme d'appui au développement de l'éducation du Sénégal

PGO : Partenariat pour un Gouvernement ouvert

PIV : périmètres irrigués villageois

PME : Partenariat mondial pour l'éducation

PME : Petites et moyennes entreprises

PNP : Prêt non performant

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

Pp : Points de pourcentage

PPP : Partenariat public-privé

PrPP : prêts de politique publique

PSE : Plan Sénégal émergent

SAED : Société d'aménagement et d'exploitation du delta du fleuve Sénégal

SODAGRI : Société de développement agricole et industriel du Sénégal

SSR : Santé sexuelle et reproductive

TER : Train express régional

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

Qu'est-ce que l'AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

<http://www.afd.fr>

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75 598 Paris Cedex 12 – France

www.afd.fr